



---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022: PROCES VERBAL

---

Le maire fait l'état des élus présents (Monsieur le Maire prend note des présents et des procurations émises).

M. Éric Dumont se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

- Vote du compte rendu du dernier conseil municipal.

Le DGS s'excuse pour l'envoi tardif du PV du dernier CM. M. Bord demande que les documents soient envoyés plus rapidement désormais (au minimum une semaine avant le CM).

M. Lecrique fait la remarque qu'il n'est pas dans la liste des présents. Il précise également que M. Claude Léonard et Mme. Dominique Aarnink-Geminel étaient absent et sont notés présent sur le PV du dernier CM.

La correction est réalisée en direct.

M. Lecrique indique également une anomalie sur le sujet de la salle de bloc : il est indiqué gymnase communal au lieu de gymnase départemental.

La correction est réalisée en direct.

Vote du PV du dernier CM :

Validation à l'unanimité

### Projets de délibérations :

## 19. Vote des subventions aux associations

Pour faire suite aux travaux de la commission Vie associative, il sera présenté en Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations pour l'année 2022.
--

Les propositions de la commission vie associative sont fournies en annexe à ce document.
--

Maire : Avez-vous des remarques ?
-----------------------------------

L'année dernière ont été attribués 10 000 € aux associations et 20 000 € au Centre Wilson.
--

Concernant le Centre Wilson, nous voulons partir sur la même somme, avec un ajout pour le projet du jardin partagé, qui représente 1 500 €.

Sur le budget prévisionnel, nous avons prévu le même montant, mais comme vous pouvez le voir, il y a une augmentation de 7 630 €.

Nous devons statuer sur ce que nous faisons cette année, si nous restons sur 30 000 € ou si nous restons sur ce qui a été réalisé par la commission « vie associative ».

Mme. Bon : je n'ai pas rencontré le secours catholique pour raison de santé, que devons-nous faire pour cette association ?

DGS : s'il y a un ajout de subvention en cours d'année, cela n'est pas un problème, nous pouvons l'ajouter par la suite.

Maire : Des points doivent être discutés. Concernant l'association de la pêche : ils veulent animer des écoles de pêches avec l'investissement de petits matériels. Ils partent avec 40 000 € cette année, et si toutes les subventions leurs sont accordées, ils auraient un bénéfice de 20 000 € à la fin de l'année (à vérifier avec le maire les chiffres). De plus, ils ont un énorme budget de fonctionnement (plus de 100 000 €).

Gym Mady : investissement pour du matériel.

Pompier : cotisations pompiers.

Rando des folies : investissement de plaques directionnelles.

Judo : ils repartent un petit peu, et doivent rémunérer des profs agréés.

Boule Montmédiennne : plusieurs événements cette année, avec une grosse animation le 18 juin pour la fête de la musique.

ALDPA : refuge a une grosse problématique due au COVID, ils n'arrivent plus à organiser d'événements, ils sollicitent une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Secours catholique : En attente d'informations.

Nos petits diabétiques : Association du canton de Montmédy, association à vocation départementale (Nord Meuse), j'ai attiré l'attention du président sur cette dimension et l'ai invité à se rapprocher également des autres villes où ils ont des bénéficiaires. Cette demande vise à organiser une sortie pour leurs bénéficiaires. Cela explique la baisse, ils doivent se rapprocher d'autres collectivités également.

JP musique : Ils possèdent déjà des salles, et ne sont pas dans les clous du tissu associatif, il est proposé de ne rester que sur la mise à disposition des salles.

UCIA : Il est proposé deux types d'animations, une à la citadelle avec une animation médiévale, c'est une activité naissante qu'ils proposent et nous avons du mal à voir leur structuration. La proposition de 1 500 € sur les 12 000 € demandé peu vous paraître faible. Nous estimons que c'est plus de l'événementiel et moins ce que pouvait faire l'UCIA avant, ce sont moins des événements à destination des commerçants. La finalité de ces manifestations n'est pas correctement identifiée. Nous devons engager une conversation avec eux, car la dynamique qu'ils engagent est importante pour notre territoire.

La seconde manifestation était une foire.

M. Bord : L'UCIA n'a pas vocation à être un comité des fêtes.

Maire :

Bibliothèque : Subvention habituelle pour le soutien de leurs activités (achat de livre à hauteur de 1 000 €).

FOOT : animations diverses.

Centre Wilson : proposition 1 500 € pour le jardin partagé et les 20 000 € annuels.

M. Dumont : à travers cette commission à laquelle je n'ai pas assistée, je note quand même une certaine cohérence avec la commission de la CODECOM. Nous sommes en phase totale, cela est rassurant et satisfaisant. Cela est très important. Quant à la méthode, nous allons réfléchir à être plus clair dès le départ au niveau de la CODECOM, sur l'enveloppe budgétaire à dédier.

Maire : en effet, avoir la même approche est très pertinente, notamment sur la question du financement de l'investissement et du fonctionnement.

M. Bord : Si nous voulons faire la même chose, nous devons également établir un budget de départ avec une segmentation sur le type des demandeurs, sportifs, solidarité, ... Cela va démontrer notre volonté d'agir sur les différents sujets. La segmentation doit être réalisée de façon éclairée, en prenant en compte différents éléments.

Maire : Quel est votre choix ? Nous validons la proposition de la commission avec l'augmentation de 7 630 €, car nous avons budgétiser 30 000 € comme l'année dernière.

Mme Bon : il y a plus de demandes que l'année dernière.

M. Dumont : les associations doivent comprendre que l'attribution des subventions n'est pas systématique d'une année à l'autre.

Mme. Bon : Nous sommes quand même là pour aider des manifestations qui sont mises en place pour la commune.

M. Dumont : Nous devons différencier l'événementiel et le fonctionnement.

Maire : Des subventions sont demandées exceptionnellement cette année, comme l'ALDPA et la boule Montmédiennne.

Il y a également le projet du jardin partagé. Nous devons soutenir le tissu associatif.  
Soit nous votons en l'état cette somme-là, soit on réduit à 30 000 €.

[M. Le Maire demande via un vote à main levée ce que les élus de la commune souhaitent faire (réduire à 30 000 € ou laisser comme cela avec une augmentation de 7 630 €)]  
Somme dans l'état ? Majorité : dans l'état avec l'augmentation de 7 630 €.

M. Kips : pour le secours catholique, cela me questionne, ce n'est pas une association du coin, et si on ouvre la porte à ce genre de structure, nous aurons par la suite, la croix rouge, le secours populaire ...

M. Lecrique : le problème est le même pour les petits diabétiques, c'est une association départementale

Mme. Bon : nous ne les avons pas encore rencontrés, pas de demande actuellement, je vous tiens au courant quand j'ai les infos.

VOTE :

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 1

Pour : Reste

## 20. Vote des taux d'imposition 2021

Il sera proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le maintien des taux d'imposition 2021.

Pour rappel, la fiscalité sur le territoire depuis 2015 est la suivante :

**Taxe d'habitation : 14.67 %**

**Taxe Foncière Bâti : 12.91 %**

**Taxe Foncière Non Bâti : 27.74 %**

**Cotisation Foncière des Entreprises : 11.64 %**

Ceux proposés dans le cadre de l'exercice 2022 seraient identiques, minorés du taux de taxe d'habitation, celle-ci ayant été supprimée.

Concernant la taxe sur le Foncier Bâti, la part départementale revient à la Commune pour compenser la perte de la taxe d'habitation. Il faut donc voter les taux en additionnant le taux de Taxe sur le Foncier Bâti Communal (12.91%) au taux départemental (25.72%). Il n'y aura pas de différence pour les administrés.

Maire : Nous n'avons pas eu de réflexion, nous aurions dû réunir la commission finance au préalable. Pour la prochaine fois, nous réunirons une commission finance élargie, avec les élus qui ne font pas partis de cette commission mais qui sont tout de même intéressés par le sujet.

Mme. Bon : Les taux n'ont pas bougé ?

Maire : Non

VOTE :

Validation du maintien des taux à l'UNANIMITE

## 21. Fongibilité des crédits entre chapitres

Une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. (article L. 5217-10-6 du CGCT)

Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduirait, il sera proposé d'adopter la mise en place de la fongibilité des crédits entre chapitres à hauteur de 7.5%.

DGS : Cette délibération permet de faire des mouvements dans le budget entre chapitres sans avoir besoin de faire des décisions modificatives. Cela ne s'applique pas au chapitre de la masse salariale.

VOTE :

Pour à l'UNANIMITE

ARRIVE DE MONSIEUR CLAUDE LEONARD

## Les points de 22 à 30 feront l'objet d'une présentation détaillée.

**Note des remarques uniquement, explication et démonstration du budget par M. SCHMITT**

Le budget et le diaporama seront fournis en annexes au présent Procès-Verbal

### **Présentation du CA 2021**

Sylvie Launois : 6288 sur le budget primitif, pouvons-nous avoir une explication sur l'écart de -10k€ sur l'année 2021 ?

DGS : En 2021, ce sont principalement les illuminations qui n'avaient pas été prévues de base. C'est pour cela que nous avons augmenté le budget 2022.

Sortie de M. Le maire pour le vote.

**VOTE du CA 2021 :**

Pour à l'UNANIMITE

---

## **Présentation du BP 2022 [dépenses fonctionnement] par M. SCHMITT**

*A noter : Augmentation du budget énergie (Fournitures non stockables – 6061) en prévision des augmentations actuelles et à venir des différentes énergies (carburant, liquide, électricité, ...).*

M. Lecrique : [Contexte : Explication des augmentations des dépenses de personnel, notamment le basculement des charges relatives au policier municipal sur la création du poste de chargé de communication – poste de policier municipal pas renouvelé] Une période de chevauchement est à prévoir entre le recrutement du chargé de communication et le départ à la retraite du policier municipal.

---

## **Présentation du BP 2022 [recettes fonctionnement] par M. SCHMITT**

M. Mathieu : Demande de M. Adnet : concernant la fiscalité locale, pouvons-nous montrer une baisse, pour montrer notre accompagnement des habitants sur la situation actuelle ?

DGS : Cela doit être porté par la commission finance, avec une réflexion des impacts de cette baisse de la fiscalité.

M. Dumont : Où sont passées les recettes de coupe du bois, je ne les vois pas sur le budget ?

DGS : Les recettes ont été dans la grande majorité perçues en 2020

M. Dumont : j'ai vu avec l'ONF ce matin, je me suis permis de mettre en vente du bois désigné par les services de l'ONF compte tenu d'une forte demande. Le cours est en train de monter, mais peu chuter très vite. En ce qui concerne l'affouage, il est préservé, il y a suffisamment de bois pour cette année et les années à venir.

DGS : je vous propose de rester comme cela par mesure de sécurité.

M. Dumont : Je vais continuer à mener une campagne de récolte des frênes contaminés tant qu'ils conservent une certaine valeur marchande, nous aurons probablement une bonne nouvelle courant de l'année.

---

## **Présentation du BP 2022 [investissement] par M. SCHMITT**

Problématique du gymnase :

Maire : Le cabinet qui a répondu à l'appel d'offre du gymnase a fait une réponse supérieure à trois fois le montant du marché. Est-ce que le cadre financier était suffisant ? Nous nous étions basés sur l'étude de 2017.

Nous avons plusieurs options, soit nous dépassions du cadre, avec une proposition qui n'était pas satisfaisante, notamment les rangements, les tribunes, ou encore l'accès à la salle du haut. Pour vous donner un exemple, les différentes extensions qui représentent une surface totale de 80m<sup>2</sup> sans points d'eau était chiffrées à plus de 300K€.

Une réunion est prévue avec la direction du cabinet d'étude TDA, le 5 avril. Nous pouvons soit continuer, soit casser le marché, soit attendre les échanges avec le cabinet, pour comprendre nos potentielles erreurs.

Un autre élément est à prendre en compte, nous arrivons dans un climat économique compliqué, pour lesquels, nos fournisseurs éventuels pour le gymnase ne sont pas encore contactés. Dans un marché très spéculatif, avec une augmentation et une disponibilité des matières que nous ne connaissons pas et que nous ne maîtrisons pas.

C'est très délicat de poursuivre ce marché au vu de la conjoncture actuelle, au vu de la situation économique et au vu de la réponse et proposition du cabinet. Le Maire ajoute qu'il estime qu'il y a une augmentation scandaleuse quand c'est un marché public. Nous devons porter un accompagnement des acteurs économiques et artisans locaux pour leur permettent de répondre aux appels d'offres publics.

Il est vrai que dans cette situation, cela nous paraît obscur de poursuivre ce marché. C'est dommage car c'est un des premiers chantiers voulu de ce mandat, mais également pour répondre aux besoins des usagers et de la rénovation énergétique nécessaire.

Nous aurions dû travailler plus amplement ce sujet, notamment via les différentes commissions et impliquer les élus concernés.

Nous devons revoir notre organisation pour les commissions et notamment pour les projets d'envergure comme celui-là et réussir à impliquer l'ensemble des élus intéressés et qui souhaitent s'investir.

M. Bord : Nous sommes tous concernés par ce sujet.

Maire : En effet, nous devons permettre à l'ensemble des personnes intéressées de s'investir. Nous allons travailler sur la réorganisation des commissions et de leurs tenues, ainsi que de la répartition des différents sujets.

M. Bord : Ma problématique est que beaucoup de travaux sont organisés en journée et en semaine et il n'y a pas assez de consultation et d'invitation des élus.

Il n'y a pas de compte rendu des différents échanges et des différentes réunions. Personne ne peut avoir l'information s'il ne participe pas à la réunion.

Nous devons progresser sur cela, ça ne me convient pas du tout.

Maire : Il y a une grosse difficulté au sein de notre équipe, nous avons beaucoup d'élus actifs qui travaillent lors des différentes réunions. Nous ne pouvons pas passer notre temps à faire du compte rendu. Sur les sujets importants nous devons le faire.

La réalité est que nous sommes beaucoup d'actifs et peu d'entre nous peuvent se mobiliser en semaine lors des différents temps de travaux.

Nous devons être vigilants et conscients de nos forces et nos faiblesses. Je vais être exigeants sur les demandes que je vais faire pour réorganiser tout ça. Chacun doit être conscient de ses disponibilités. Nous devons pouvoir faire avancer les projets. A aucun moment les décisions sont prises sans en référer au CM, il y a toujours eu une consultation au préalable. Je vais tout faire pour que cela se passe mieux.

M. Lecrique : aucune décision sans consultation, je ne suis pas d'accord, quand je lis le journal communal, comme l'achat de la balayeuse ou le jardin poulain. C'est communiquer aux habitants avant d'être voté au conseil municipal.

Maire : Nous avons eu une opportunité et les membres de la commission étaient pour cet achat. J'assume devant vous l'investissement en lien avec la balayeuse, cet achat ne méritait pas de le faire passer au vote du CM.

M Lecrique : Je ne suis pas d'accord d'annoncer à la population ce genre d'investissement important sans que le CM ait voté le budget.

Maire : Tout le monde était informé que c'était un investissement en étude ici, et le vote du CM n'était pas nécessaire.

DGS : pour le gymnase, il n'est donc présenté au budget 2022 que les différentes études réalisées jusqu'alors.

**REPRISE DE L'EXPLICATION DU BUDGET PAR M. SCHMITT**

Reprise Explications BP 2022 investissement

*Comparatif des ratios et de la situation de Montmédy par rapport aux autres communes équivalente de la même strate (commune de 2000 à 3500 habitants – 1800 communes environ).*

Maire : Sur ces ratios, vous avez intégré les économies réalisées sur les dépenses via les différentes aides sur les agents ?

DGS : C'est un ratio réel sur les dépenses réelles de fonctionnements uniquement.

M. Le crique : sur les capacités d'autofinancement, nous devons retirer les capitaux des emprunts, cela ne va pas donner le même montant, le montant sera plus réaliste.

M. Dumont : Le capital est de combien ?

DGS : Nous sommes à 93 ou 94k

M. Lecrique : Nous devons également prendre en compte le FCTVA

Maire : C'est bien clair pour tout le monde pour la partie investissement ?

M. Lecrique : Je regrette que l'opération gymnase ne puisse pas se faire plus rapidement. Mais je comprends les raisons.

Maire : Pourquoi ne l'avez-vous pas porté en 2017 à la suite de l'étude ?

M. Lecrique : Nous avons d'autres investissements prévus et nous n'avions pas pu porter ce projet. Pour moi le gymnase est plus important que l'aménagement des zones de vie (projet FEADER).

VOTE DU BP 2022 :

Pour à l'UNANIMITE

---

#### **Présentation du budget de l'eau [CA 2021] par M. SCHMITT**

VOTE du CA de l'eau 2021 :

Pour à l'UNANIMITE

---

#### **Présentation du budget de l'eau [BP 2022] par M. SCHMITT**

VOTE du BP de l'eau 2022 :

Pour à l'UNANIMITE

---

#### **Présentation du budget Lotissement sous les vignes [CA 2021] par M. SCHMITT**

Mme Bon : Il y a des frais ?

DGS : Les remboursements de prêt d'annuité des parcelles uniquement.

Vote du CA du lotissement sous les vignes 2021 :

Pour à l'UNANIMITE

---

**Présentation du budget Lotissement sous les vignes [BP 2022] par M. SCHMITT**

Vote du BP du Lotissement sous les vignes 2022 :

Pour à l'UNANIMITE

## 31. Décision concernant l'ex-bâtiment dit « Maison Fayon »

Sur proposition de la Commission Urbanisme, il sera proposé d'évoquer les points suivants :

- Clôture de l'opération initiale ayant mené à l'acquisition de ce bâtiment, dans le but de disposer d'une réserve foncière pour la mise en place d'un giratoire à l'intersection ;
- Lancement d'un redécoupage parcellaire de cette propriété ;
- Revente de tout ou partie de ce bâtiment à un porteur de projet (évaluation des Domaines en cours)

Maire : Le giratoire a pour but de fluidifier, et il y a une augmentation de la vitesse, et c'est à l'opposé de ce que l'on recherche. Un deuxième élément technique, c'est la technicité que cela va demander et notamment le coût. Le coût serait en très grande partie à la commune. Autre problème technique, l'accumulation des camions sur le pont de la Chiers. L'installation d'un giratoire pourrait provoquer de la stagnation de camions sur le pont, ce que l'on ne souhaite pas.

M. Lecrique : L'achat a été fait pour la visibilité, mais également pour l'accès à l'ancienne usine également.

M. Claude Léonard : On réfléchissait à remettre en état la centrale Hydroélectrique.

M. Dumont : Le projet n'a pas été abandonné ?

M. Claude Léonard : Non, les personnes intéressées ont trouvé moins cher ailleurs. Il existe de nouvelles technologies aujourd'hui qui permettraient une re exploitation optimale de la centrale derrière. Les documents de la turbine sont à la mairie.

Maire : Pour une potentielle nouvelle utilisation de cette centrale, de quoi avons-nous besoin ?

M. Claude Léonard : Nous avons besoin d'un accès permanent notamment pour les travaux et l'entretien. Il faut maîtriser l'accès à l'ancienne centrale avant de décider d'une vente de la maison. Il ne faut pas se précipiter et se bloquer l'accès à cet espace.

Maire : Nous avons un porteur de projet intéressé pour tenir un restaurant ouvert de 8H à 20H en non-stop. Quand la commission s'est réunie, nous avons évoqué l'accès à la centrale. Est-ce qu'on peut valider sur le fait de clôturer l'opération initiale. Pouvons-nous valider le fait que ce n'est pas judicieux pour installer un giratoire ?

Je vous propose que la commission dédiée retravaille cette question-là, afin d'essayer d'allier l'ensemble.

PAS DE VOTE POUR LE MOMENT



## 32. Règlement intérieur

Le règlement intérieur, proposé en tant que projet lors du Conseil Municipal du 2 décembre 2021, a été envoyé pour validation au Centre de Gestion, qui l'a validé en date du : 01.02.2022  
Il convient maintenant de le valider par délibération pour son application.

M. Dumont : Il faut ajouter la date de validation du CT du CDG.

DGS : Cela va être fait

VOTE :

Pour à l'UNANIMITE

## 33. Validation de nouveaux produits à la régie de la citadelle

Il sera proposé l'intégration de nouveaux produits à la régie de la citadelle.  
La liste est fournie en annexe à cette synthèse.

VOTE :

Pour à l'UNANIMITE

## 34. Proposition de découpe d'une partie d'une parcelle communale

Une demande de vente de parcelle a été présentée à la Commission urbanisme. Cette parcelle, Cadastree AH18, est parallèle au chemin menant au stade. Le demandeur souhaite pouvoir bénéficier de la partie jouxtant l'arrière de sa propriété, cadastrée AH17-16.



Sur proposition de la commission urbanisme, il sera proposé aux élus les points suivants :

- Statuer sur la recevabilité de cette demande ;
- Faire évaluer la valeur de la parcelle AH18 par les domaines ;
- Demander un devis pour effectuer le découpage de cette parcelle, en effet, sur cette partie deux points sont à prévoir :
  - o La partie haute de la parcelle contient les bacs d'apport volontaire, et sera donc séparée du reste de la parcelle ;
  - o Sur la longueur, la commission urbanisme a proposé de maintenir une bande de 1-2m dans la longueur pour s'aligner sur la suite du chemin.

Pour information, la parcelle totale fait 540 m<sup>2</sup>, et la partie à vendre serait d'approximativement 200m<sup>2</sup>.

Maire : Pour contrer la perte d'espace de stationnement, la commission urbanisme propose d'étudier la réalisation d'un parking proche du terrain de tennis et sous les arbres proches des jeux enfants (chemin du stade). Le portail serait déplacé de quelques dizaines de mètres afin de réaliser cela.

M. Lecrique : A l'origine, j'avais compris que c'était une question de sécurité, mais si ce n'est pas le cas, nous n'avons pas à répondre à cette demande. Si c'est pour agrandir son terrain, je ne vois pas l'intérêt.

Maire : Nous pouvons lui demander de préciser sa demande avant de lui apporter une réponse. Par rapport à cette question, si c'est pour agrandir son jardin ou si ce sont des questions de sécurité.

M. Mathieu : Nous pouvons réfléchir à plusieurs solutions de découpage de la parcelle, afin d'accéder à sa demande tout en gardant le plus de terrain pour la commune.

DGS : je vous propose de rencontrer cette personne avec la commission urbanisme.

M. Dumont : Nous organiserons une commission urbanisme directement sur place.

Maire : Je vous propose de proposer comme cela, afin d'être plus éclairé.

PAS DE VOTE POUR LE MOMENT

## 35. Validation du programme d'activité 2022

Sur proposition de la Commission Economie Locale, il sera soumis aux élus la validation du programme d'activités 2022 tel que fourni en annexe à cette synthèse.

M. Bord : Le programme est bien et varié, ce n'est pas très cher en plus.

Maire : Un effort a été fait par les agents de l'OT sur la construction du calendrier d'activité 2022.

VOTE :

Pour à l'UNANIMITE

### **Questions Diverses et points d'actualité :**

#### **1. Informations diverses**

Il sera fait part au Conseil Municipal de diverses informations.

CIT'ANIM veut réaliser un don de 10 000 € à la commune pour installer des jeux au sein de la Citadelle.

M. Lecrique précise que c'est une histoire assez ancienne. Cela n'a jamais été faite car les voisins étaient opposés à cela.

Maire : Nous sommes d'accord pour valider cela ?

Le secrétaire de séance

Eric Dumont